



À l'attention des Présidents(tes) de clubs,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Seine-Saint-Denis de football. Celle-ci se tiendra le :

JEUDI 7 DECEMBRE 2023 à partir de 19H00
Mairie du Bourget - Salle du Conseil
65, avenue de la Division Leclerc
93350- LE BOURGET

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Accueil et vérification des pouvoirs à partir de 18H30
- Ouverture de l'Assemblée par le Président à 19H00
- Quorum
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2022, du 1^{er} juillet 2023 et du 22 septembre 2023.
- Lecture et approbation du rapport moral 2022/2023
- Lecture et approbation du bilan et du compte de résultat 2022/2023
- Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes 2022/2023
- Lecture et approbation du budget prévisionnel 2023/2024 et 2024/2025
- Bilan de l'Audit diligenté par le Département
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant de 2024 à 2029.
- Question Diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments sportifs les plus cordiaux.

Le Président

M. Ahmed HADEF

Extraits des Règlements et Statuts : Nous vous rappelons que seuls les clubs à jour de leurs cotisations 2023/2024 pourront voter. Attention, dans le cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée, confiez votre pouvoir à un club qui vous représentera ou transmettez votre pouvoir aux services administratifs du District.

Sans cette démarche, votre club se verra sanctionné par une amende statutaire (Article 12.3 des Statuts du District)